



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 9 janvier 2019 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, monsieur le conseiller Howard Sauvé, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2019-02-001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 novembre 2018
 - 4.2 États financiers se terminant le 31 décembre 2018
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

8. Affaires diverses

- 8.1 Demande de dérogation mineure : DM-2018-124, 8, chemin du lac Fiddler
 - 8.2 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
 - 8.3 Autorisation de signer l'entente relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles 2018-2023
 - 8.4 Autorisation de paiement numéro 9 à l'entrepreneur général Deroc Construction inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire
 - 8.5 Autorisation de paiement numéro 2 à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury
 - 8.6 Vente du camion Dodge Ram 1500 ST quad année 2007
 - 8.7 Mandat à l'Union des municipalités du Québec : achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019
 - 8.8 Embauche de monsieur Bertrand Boutin à titre de Chef d'équipe à la voirie
- 9. Période de questions**
10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2019-02-002

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2018.

ADOPTÉE.

2019-02-003

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2018.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2019-02-004

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2018 totalisant 195 253.66 \$, et d'en autoriser les paiements.

De plus, le Conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de décembre 2018 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 30 novembre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 novembre 2018.

4.2 États financiers se terminant le 31 décembre 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 décembre 2018.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de décembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication :

La prochaine édition de l'info Mille-Isles sera envoyée avec votre compte de taxes au début du mois de février. Entre temps, nous vous invitons à consulter le site Internet de la municipalité qui est mis à jour périodiquement et à vous inscrire à l'infolettre qui est distribuée par voie électronique à chaque semaine.

Voirie et infrastructure :

Lors du congé de Noël, les conditions climatiques ont fait que le département des travaux publics a eu à placer de la signalisation sur les chemins Côte Saint-Joseph au Lac Massie et Mille-Isles Ouest au lac Carruthers pour aviser les utilisateurs d'accumulation d'eau et de glace sur une partie de ces chemins. Cette signalisation a été retirée cet avant-midi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

Sécurité publique :

Le nombre d'interventions fait par les pompiers de Mille-Isles s'élèvent à 36 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 novembre 2018.

Loisirs et vie communautaire :

La patinoire est ouverte depuis le 24 décembre dernier. La glace est belle malgré les conditions climatiques des derniers jours. L'horaire de la patinoire est affiché dans l'info Mille-Isles express du mois de décembre et sur le site internet.

Urbanisme :

s.o.

Environnement :

Un petit rappel que l'écocentre « les bons voisins » est ouvert les samedis et dimanches pendant l'hiver.

Maire :

Nous avons adopté le 5 décembre dernier le budget 2019 et le plan triennal. Ce budget prévoit des dépenses d'environ 3 000 000 \$ pour assurer nos obligations et investissements. Il sera géré comme par les années passées avec professionnalisme et rigueur par notre directrice générale et secrétaire-trésorière et l'apport des directions.

Le conseil, sans affecter le budget 2019, vous soumettra au cours de l'année deux projets afin de connaître votre opinion. Un premier qui vise la valorisation du Maple Grove et un autre qui orientera le développement social et économique de la municipalité en valorisant la rétention des personnes tout en favorisant l'établissement des jeunes et la protection de notre environnement. Mille-Isles, une oasis de tranquillité et d'harmonie au centre de l'effervescence du développement récréotouristique.

Le Service des transports de la MRC d'Argenteuil a annoncé que la navette SkiBus Argenteuil reprendra la direction des montagnes tous les vendredis soirs du 11 janvier au 8 mars 2019. Les amateurs de ski alpin et de planche à neige profiteront d'un transport pratique vers les stations de ski les Sommets de Morin Heights et de Saint-Sauveur. L'autobus arrêtera à l'intersection de la route 329 et du chemin Riddell, à Mille-Isles. Le billet d'aller-retour est en vente pour la modique somme de 7 \$.

Le budget de la MRC pour 2019 est axé sur le développement économique. Il vise la mise sur pied d'un espace industriel collaboratif. La mise en valeur du parc industriel dans une approche d'économie circulaire autour de Tricentris. Il permet de poursuivre le travail d'aménagement du pôle commercial régional à l'intersection de la rue Bethany et de l'autoroute 50.

L'année 2019 est le début de l'implantation de la fibre optique sur le territoire de la MRC gérée par un OBNL dont le conseil d'administration sera formé le 16 janvier prochain.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de novembre 2018.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie*

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de novembre 2018.

8. Affaires diverses

8.1 *Demande de dérogation mineure : DM-2018-124, 8, chemin du lac Fiddler*

Considérant que la demande de dérogation mineure consiste à permettre un espace tampon végétalisé d'une largeur de 8,45 mètres plutôt que 15 mètres, pour un usage additionnel à l'habitation de type « résidence de tourisme » sur la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler ;

Considérant qu'entre les 2 propriétés il y a un ruisseau intermittent qui possède une bande de protection riveraine d'une largeur de 15 mètres ;

Considérant qu'étant donné la bande de protection riveraine de 15 mètres applicable à ce ruisseau, l'objectif de préservation d'un espace tampon végétalisé sera atteint ;

Considérant qu'en plus du 15 mètres à conserver vers la propriété du demandeur pour la bande de protection riveraine du ruisseau, un autre 15 mètres est applicable de l'autre côté du ruisseau totalisant ainsi 30 mètres;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 17 décembre 2018 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Howard Sauvé
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

2019-02-005



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2018-124 sur la propriété située au 8, chemin du lac Fiddler, afin de permettre un espace tampon végétalisé d'une largeur de 8,45 mètres plutôt que 15 mètres, pour un usage additionnel à l'habitation de type « résidence de tourisme », et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2019-02-006

8.2 Renouvellement de la police d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Considérant que la municipalité doit se pourvoir d'une police d'assurance ;

Considérant que la MMQ offre des solutions d'assurance novatrices exclusivement adaptées aux réalités municipales ;

Considérant l'offre de renouvellement reçue le 6 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RENOUVELER l'assurance municipale avec la MMQ ;

D'AUTORISER le paiement de la prime pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 ;

Poste budgétaire	Description	Montant
02-13000-423	Assurance responsabilité civile	13 821.00 \$
02-19000-421	Assurance incendie hôtel de ville	2 368.20 \$
02-22000-281	Assurance accident pompier	818.00 \$
02-22000-421	Assurance caserne	1 429.74 \$
02-22000-425	Assurance des camions d'incendie	2 280.00 \$
02-39000-421	Assurance garage municipal	1 409.74 \$
02-39000-425	Assurance camions de voirie	2 280.00 \$
02-70120-421	Assurance salle Strong	3 053.30 \$
02-70170-429	Assurance des bénévoles	273.00 \$
02-70220-421	Assurances Maple Grove	3 859.02 \$

D'IMPUTER la dépense au montant de 31 529 \$, taxes en sus, aux postes budgétaires mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉE.

2019-02-007

8.3 Autorisation de signer l'entente relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles 2018-2023

Considérant qu'en 2008, la municipalité de Mille-Isles a signé une entente intermunicipale pour les services de collecte, transport et traitement des matières résiduelles avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut a déclaré sa compétence en gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de son territoire en 2015 et s'occupe de la collecte et du transport des matières résiduelles pour toutes les municipalités de son territoire depuis 2016 ;

Considérant qu'il a lieu d'annuler l'entente intermunicipale avec la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

Considérant que la MRC des Pays-d'en-Haut propose une entente intermunicipale d'une durée de cinq ans pour les services de collecte, transport, traitement des matières résiduelles pour les 6 portes situées sur les rues Godefroy, Hugessen et Anne ;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles et la MRC des Pays-d'en-Haut se sont entendues afin que les adresses situées sur le territoire de la municipalité de Mille-Isles, sur les rues Godefroy, Hugessen et Anne, soient prises en charge par la MRC des Pays-d'en-Haut pour tous les services relatifs à la collecte, au transport ainsi qu'à la disposition des déchets, du recyclage, des encombrants ainsi que des matières organiques.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ANNULER l'entente intermunicipale entre la municipalité de Mille-Isles et la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs ;

D'ACCEPTER les conditions décrites dans l'entente intermunicipale entre la municipalité de Mille-Isles et la MRC des Pays-d'en-Haut relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles 2018-2023 ;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents afférents à l'entente relative à la collecte, au transport et au traitement des déchets, du recyclage, des encombrants et des matières organiques sur une partie du territoire de la municipalité de Mille-Isles 2018-2023.

ADOPTÉE.

2019-02-008

8.4 Autorisation de paiement numéro 9 à l'entrepreneur général Deroc Construction inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet de la réfection et de la mise aux normes de l'hôtel de ville et de la salle communautaire

Considérant que le conseil a adopté la résolution no 2017-09-206 afin d'adjuger à l'entreprise Deroc Construction inc. le contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville et de la salle communautaire au montant de 756 000 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant les ordres de changement 1, 2 et 3 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-247 au montant de 9 959.73 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 4 à 8 approuvés par le conseil via la résolution 2017-11-248 au montant de 7 848.31 \$ taxes en sus ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

Considérant l'annulation de l'ordre de changement 9 ;

Considérant les ordres de changement 10 à 16 approuvés par le conseil via la résolution 2017-12-269 au montant de 9 880.58 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 18 et 19 approuvés par le conseil via la résolution 2018-01-016 au montant de 2 284.77 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 20 et 21 approuvés par le conseil via la résolution 2018-02-045 au montant de 14 367.88 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 22 à 25 et 27 à 29 approuvés par le conseil via la résolution 2018-03-069 au montant de 20 171.52 \$ taxes en sus ;

Considérant l'ordre de changement 26 approuvé par le conseil via la résolution 2018-03-070 au montant de 29 915.48 \$ taxes en sus ;

Considérant l'ordre de changement 30 approuvé par le conseil via la résolution 2018-04-106 au montant de 2 263.58 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changement 17 et 32 approuvés par le conseil via la résolution 2018-05-132 au montant de 1467.24 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changements 31 et 33 à 35 approuvés par le conseil via résolution 2018-07-177 au montant de 6 577.66 \$ taxes en sus ;

Considérant les ordres de changements 36, 37 et 38 approuvés par le conseil via résolution 2018-10-229 au montant de 8 919.25 \$, taxes en sus ;

Considérant la demande de paiement déposée par Dero Construction inc. et le certificat de paiement numéro 9 déposé par la firme Mario Allard Architecte, firme responsable de la coordination du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (5) :

Monsieur le conseiller Howard Sauvé exprime son désaccord et vote contre

D'ACCEPTER et d'AUTORISER le paiement de la facture progressive numéro 9 au montant de 15 510.88 \$, plus taxes applicables pour les travaux effectués en date du 31 octobre 2018 ;

DE SPÉCIFIER que la retenue spéciale de 5 000 \$ taxes en sus, est appliquée à cette facture ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-02000-710.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

2019-02-009

8.5 Autorisation de paiement numéro 2 à David Riddell Excavation/Transport inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes du chemin Shrewsbury

Considérant la résolution 2018-09-204 octroyant le contrat de mise aux normes du chemin Shrewsbury à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport inc. ;

Considérant la facture 16 849 soumise par David Riddell Excavation/Transport inc. au montant de 55 750.12 \$ taxes en sus pour les travaux effectués entre le 17 novembre et le 5 décembre 2018 ;

Considérant le certificat de paiement numéro 2 émis par WSP, firme d'ingénierie, le 18 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER le paiement de la facture 16 849 au montant de 55 750.12 \$ taxes en sus ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 23-04000-710 ;

DE PRÉCISER que la retenue contractuelle de 6 194.46 \$ taxes en sus est appliquée.

ADOPTÉE.

2019-02-010

8.6 Vente du camion Dodge Ram 1500 ST quad année 2007

Considérant que la municipalité a annoncé par avis public et sur son site Internet, son intérêt à se départir du camion de marque Dodge Ram année 2007 ayant comme numéro d'identification du véhicule 1D7HU18PX7J531148 ;

Considérant que la municipalité a reçus quatre (4) offres écrites pour l'achat du véhicule ;

Considérant que l'offre la plus élevée est déposée par monsieur Daniel Maurice ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux public, monsieur Jean-François Germain.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER l'offre de monsieur Daniel Maurice au montant de 675 \$;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à transférer le titre de propriété à monsieur Daniel Maurice de signer toute autre document relativement à la vente du camion pour le montant de 675 \$.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

2019-02-011

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

8.7 Mandat à l'Union des municipalités du Québec : achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2019

Considérant que la municipalité de Mille-Isles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2019 ;

Considérant que l'article 14.7.1 du Code municipal :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu des présents articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

Considérant que cette proposition permet à la municipalité de réaliser des économies ;

Considérant que la municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les qualités et les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE la municipalité confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2019 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE la municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

QU'UN exemplaire de la présente résolution est transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.

2019-02-012

8.8 ***Embauche de monsieur Bertrand Boutin à titre de Chef d'équipe à la voirie***

Considérant qu'il y a une vacance au poste de Chef d'équipe à la voirie ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été affichée à l'interne selon les exigences de la convention collective en vigueur ;

Considérant que deux employés ont déposé leur candidature pour le poste de Chef d'équipe à la voirie ;

Considérant que l'article 11.01 d) de la convention collective précise que l'ancienneté est le facteur déterminant à moins que la personne salariée ne puisse remplir les exigences normales du poste ;

Considérant la recommandation présentée aux membres du conseil municipal par madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'EMBAUCHER, séance tenante, monsieur Bertrand Boutin pour occuper la fonction de Chef d'équipe à la voirie, poste permanent, à temps plein.

Les conditions et les avantages reliés à ce poste sont ceux décrits dans la convention collective en vigueur ce qui correspond à la l'échelon 5 de la classe 7.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2019-02-013

10. ***Levée de la séance***

À **19 h 43**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2019

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

